



Présents : G. BOUHIN, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULT, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusés : J-P. GURTNER, A. CARRIERE, F. OLÉRON, F. DOLE, M. CHAPPELLIER, C. BLAIN procuration respective à J. DE LA ROCHEFOUCAULT, M. DESTAING, O. MARLOT, L. SCHNEITER, T. VUITTENEZ, A. LOUVRIER.

2 auditeurs.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 mai est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

Pour rappel, lors de la réunion publique du 25 novembre 2022 sur le climat et la biodiversité, les habitants ont fait des suggestions dans différents domaines dont le développement des voies partagées. Les projets développés en point 1 et 2 répondent et encouragent un mode de déplacement vertueux.

Le financement des 2 projets sera effectué, entre autres, avec l'aide des indemnités non perçues du Maire de l'ordre de 112 000€ conformément à l'engagement pris.

1. Sécurisation rue de Besançon : plan de financement

M. le Maire demande au conseil municipal de valider le projet de prolongation de la piste cyclable rue de Besançon jusqu'à la sortie du village (face à la société Roger Martin) ainsi que la création d'une écluse puis d'un cheminement piéton jusqu'à l'intersection du chemin de la Vie d'Eternoz.

Plan de financement – Sécurisation de la rue de Besançon				
Financeurs	Dispositif	Base éligible	Montant HT	% du total
Département	Amende de police	54 382.48	16 314.74	16.33
Autofinancement			83 619.74	83.67
Total			99 934.48	100.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à faire toutes démarches administratives et notamment la demande auprès du STA de la permission de voirie,
- donne pouvoir au maire pour solliciter les financeurs et signer tous les documents s'y afférents.
- adopte le plan de financement.

2. Piste cyclable rue de Champagnole : plan de financement

M. le Maire demande au conseil municipal de valider le projet de création d'une piste cyclable rue de Champagnole afin de relier le centre bourg à la salle des sports.

Plan de financement - Piste cyclable rue de Champagnole				
Financeurs	Dispositif	Base éligible	Montant HT	% du total
Département	Cycle	99 958.50	49 979.25€	50.00
Autofinancement			49 979.25€	50.00
Total			99 958.50€	100.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à faire toutes démarches administratives et notamment la demande auprès du STA de la permission de voirie,

- donne pouvoir au maire pour solliciter les financeurs et signer tous les documents s’y afférents,
- adopte le plan de financement.

3. Subvention aux associations

Association	€		
ASLevier	4 800	Carreau Levitien	900
Tennis Club Levier	350	Familles Rurales	600
Handball Levier	1 600	Amis du musée	400
Escrime La Boyarde	1 300	Association Laïque	100
Judo Club Levier	950	Soluna	350
Badminton	500	Amis de la Bibliothèque	310
Fit’N Dance	1 300	Chorale la pastorale	85
ALPE	300	Donneurs de Sang	160
Randonneurs des Sapins	450	Club du 3ème âge	380
Comice	70	UNC	100
		TOTAL	15 005

Accord à l’unanimité (O. MARLOT, F. GARREAU, JP GURTNER ne prennent pas part au vote)

4. Location salle des sports

La commune sollicite le fonds FEDER via la région afin de financer la chaufferie de la salle des sports. Dans ce contexte et pour être éligible, son usage doit faire l’objet d’aucune location ou compensation financière pour les associations et établissements scolaires.

Il est proposé comme c’est déjà le cas de mettre gratuitement la salle des sports à disposition des associations et établissements scolaires.

La salle est mise à disposition gratuitement dans le cadre de la mission de service public d’organisation et de promotion des activités physiques et sportives.

Accord à l’unanimité.

5. Plan de financement du périscolaire et de la crèche et marché des missions CT / HAND / SPS

PLAN DE FINANCEMENT - PERISCOLAIRE			
Financier	Dispositif	Montant HT	%
ETAT	DETR / DSIL	200 000.00€	13.11
REGION	C2R	200 000.00€	13.11
DEPARTEMENT	P@C25	250 000.00€	16.40
CAF		155 000.00€	10.16
MSA		100 000.00€	6.56
AUTOFINANCEMENT		620 000.00€	40.66
TOTAL		1 525 000.00€	100%

PLAN DE FINANCEMENT - CRECHE			
Financier	Dispositif	Montant HT	%
DEPARTEMENT		120 000€	18.69
CAF		272 000€	42.37
MSA		100 000€	15.58
AUTOFINANCEMENT		150 000€	23.36
TOTAL		642 000€	100%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à faire toutes démarches administratives,
- autorise le maire à souscrire à une assurance dommage ouvrage,
- donne pouvoir au maire pour solliciter les financeurs et signer tous les documents en lien avec le projet notamment les missions SPS HAND et CT,
- adopte le plan de financement.

6. Marché et modification du plan de financement sécurisation de l'établissement LaSalle

Après consultation, l'entreprise la mieux disante est la société VERMOT de LEVIER.

Le montant du marché est de 99 539.50€ HT.

Il convient de réactualiser le plan de financement et demander les autorisations pour débiter les travaux.

Accord à l'unanimité.

7. Droit de préemption parcelle de bois C73

La parcelle C73 d'une surface 10 285 m² en limite de la forêt communale sur la Geline est en vente. La commune préempte l'achat de cette parcelle qui est estimée à 2 000.00€.

Accord à l'unanimité.

NOUVEAU À LEVIER !

Romain & Benjamin
Gérants
contact@rbinfo.fr

11 B Rue de Salins
25270 Levier

0658902327
0630719760

RB INFO
Infogérance et Infrastructure
www.rbinfo.fr



**REUNION
COMPOSTAGE
LEVIER
LE 17 JUIN 2023**

De 9h15 à 9h30: présentation de l'association « Vert chez vous »
De 9h30 à 11h30: atelier
Salle Les Halles
INSCRIPTION AU 0687455015

Organisée par « Vert chez vous »
Animée par Élodie Mairot, Préval Haut Doubs



**2023
24 JUIN
À PARTIR DE 20H**

LEVIER
SALLE POLYVALENTE

**RALLYE & SOUPER
TOURISTIQUE & DANSANT**

Parcours de 160 km avec road book
100€ pour 2 personnes
Rallye + Souper dansant
60€ pour 2 personnes
Rallye seul

Gilles PETITJEAN

**COUSCOUS ROYAL
FROMAGE - DESSERT
CAFÉ (BOISSON NON COMPRISE)**
25€ par personne

Organisé par **TERMIN'LEVIER**

RÉSERVATIONS
06 71 97 17 01 - eurlalainprevalet@orange.fr



LEVIER

VIDE-GRENIER

DIMANCHE 11 JUIN 2023

De 6h à 18h

3 euros/Mètre

Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements et inscriptions :
Prévalet Anne : 06.74.22.87.55
Ratte Sylvie : 07.87.95.47.65



A la Salle des Fêtes :

Samedi 10 juin à 20h30 : concert de l'Harmonie Soluna

Samedi 17 juin : gala de l'association Fit'N Dance

Vendredi 23 juin : Fête de fin d'année de l'école Jeanne d'Arc

Vendredi 30 juin : Fête de fin d'année de l'école Pergaud

**La fête foraine aura lieu
du 16 au 19 juin
sur le parking Debois**

Les Francas : cette année nous avons des difficultés avec le prestataire qui gère le périscolaire et qui ne donne pas satisfaction. Que ce soit pour les nombreuses annulations du club ados, du camp d'été, ou les problématiques liées directement au périscolaire, la municipalité est en lien avec la direction pour trouver des solutions.



ZONE DE DISTRIBUTION : LABERGEMENT DU NAVOIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

<p>2022</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	A
	A
	B
	C

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 10 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 468 substances différentes.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 7,84 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 692 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00054 microgramme/L	

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE

Pour diminuer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sainte.gouv.fr

Édité le 06/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défaisant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LEVIER

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

<p>2022</p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	A
	A
	B
	C

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 19 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 479 substances différentes.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 11,8 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 692 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE

Pour diminuer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sainte.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défaisant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.